

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq novembre à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de
la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur
Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 32
procurations : 10
votants : 42

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nathalie LAKS,
Nicolas LAKS, A. CUZIN, V. LECAQUE, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. SALLIN,
M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT,
I. ROSSAT-MIGNOD, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET,
E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME,
S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, C. MERLOT, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, P-J. CRASTES par
M. MERMIN, C. CACOUAULT par F. GUILLET, M. GRATS par M. SALLIN,
V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par D. CHAPPOT, G. NICOUD
par D. BESSON, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN,
J. LAVOREL par F. BENOIT

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : J-L. PECORINI, P. CHASSOT, D JUTEAU, J. CHEVALIER,
C. DURAND, L. CHEVALIER

Date de convocation :
12 novembre 2024

Secrétaire de séance : Monsieur Michel DE SMEDT

Délibération n° c_20241125_fin_120

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 – BUDGET ANNEXE LOCAUX EUROPA

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4^{ème} Vice-Président,

Le compte administratif 2023 du budget annexe Locaux Europa a été arrêté par le Conseil
communautaire du 24 juin 2024, avec les résultats suivants, les restes à réaliser étant repris
automatiquement :

Exploitation	
TOTAL DEPENSES FCT	- 36 601,43 €
TOTAL RECETTES FCT	-
Solde Fonctionnement sans résultat	- 36 601,43 €
Reprise résultat N-1	39 674,22 €
Excédent de Fonctionnement	3 072,79 €

Investissement	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	-
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	19 911,47 €
Solde Investissement sans RAR	19 911,47 €
Reprise résultat N-1	230 690,61 €
Solde Investissement avec Résultat	250 602,08 €
Solde RAR	-
Excédent d'Investissement	250 602,08 €
RESULTAT DE CLOTURE	253 674,87 €

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-5 ;

Vu la délibération n° 20240624_cc_fin_67 du Conseil communautaire du 24 juin 2024 portant arrêt du compte administratif 2023 – Budget annexe Locaux Europa ;

DELIBERE

Article 1 : reporte :

- Le résultat excédentaire d'exploitation, soit 3 072,79 € en recettes d'exploitation au compte 002 ;
- Le résultat excédentaire d'investissement, soit 250 602,08 € en recettes d'investissement au compte 001.

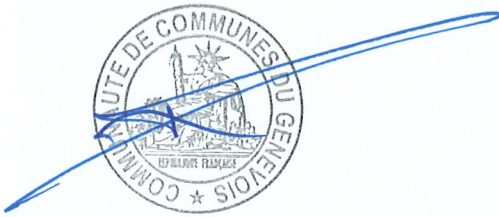
Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 42
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le secrétaire de séance,
Michel DE SMEDT

Le Président,
Florent BENOIT



Le Président certifie exécutoire cette délibération :
Télétransmise en Préfecture le 05/12/2024
Publiée électroniquement le 05/12/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.